



Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de MONTS
Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 15 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice.....29

Nombre de conseillers présents.....28

Nombre de conseillers votants29

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Jacques MOUROT, Adjoints,

M. Patrice GARNIER, Mme Odette KELLOGG, M. Alain BERTRAM, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Didier DAVID, Mme Dominique GENTY, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Aurélie PROUIN, M. Sébastien HARAULT, M. Jean-François LEBOURG, M. Maxime FUSEAU, M. Simon CADOREL, M. Jacques TOUPIN, M. Guisepe PETITTO, Mme Flore MASSICARD, Mme Nora ZENATI., Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Était absente :

Mme Madalena AFONSO

A donné pouvoir :

Mme Madalena AFONSO	à Mme Sylvie QUENEAU
---------------------	----------------------

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

A la demande de Monsieur le Maire au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription du sujet suivant à l'ordre du jour :

DOMAINE ET PATRIMOINE

12. Délibération rectificative N° DE-200521-01 – Acquisition amiable de la parcelle de terrain E n°2439 [Cts JAUMIER]

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021 à l'unanimité
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 19 juin 2021 au 13 septembre 2021. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.
- Démission de Monsieur André DESPLAT, 4^{ème} Adjoint : Installation de Monsieur Didier DAVID
- Démission de Madame Mélanie SAUVAGE, Conseillère Municipale : Installation de Monsieur Simon CADOREL

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Démission de Monsieur André DESPLAT, 4ème adjoint : Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre :

- **DE MAINTENIR** à HUIT le nombre d'adjoints au Maire de la Commune d'Esves-sur-Indre et donc de remplacer l'adjoint démissionnaire.

2. Démission de Monsieur André DESPLAT : Détermination du rang du nouvel adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** que le nouvel Adjoint au Maire occupera le 4^{ème} rang dans l'ordre du tableau.

3. Démission de Monsieur André DESPLAT, 4ème adjoint : Election d'un nouvel adjoint

Proclamation de l'élection du 4ème adjoint

M. Patrice GARNIER ayant obtenu 25 voix est élu 4ème adjoint au Maire, en remplacement de Monsieur André DESPLAT, démissionnaire de son mandat d'adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

4. Désignation des représentants au sein des commissions communales en remplacement de Monsieur André DESPLAT et de Madame Mélanie SAUVAGE

- **DESIGNE** par 25 voix pour et 4 abstentions au sein de la commission :

Sécurité :

Liste E.S.V.R.E.S. 2020 « Responsable et Solidaire » :

Simon CADOREL

en remplacement de Mélanie SAUVAGE

Voirie-Assainissement-Eau :

Liste E.S.V.R.E.S. 2020 « Responsable et Solidaire » :

Simon CADOREL

en remplacement de Mélanie SAUVAGE

Urbanisme :

Liste E.S.V.R.E.S. 2020 « Responsable et Solidaire » :

Didier DAVID

en remplacement d'André DESPLAT

Finances :

Liste E.S.V.R.E.S. 2020 « Responsable et Solidaire » :

Didier DAVID

en remplacement d'André DESPLAT

5. Indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 contre :

- **DECIDE** de fixer les indemnités de fonction des membres élus comme suit :

Fonction	Délégations	Taux théorique maximum en % de l'indice 1027	Taux en % de l'indice 1027
Maire	---	55	55
1 ^{er} Adjoint	Finances/affaires scolaires	22	22
2 ^{ème} Adjoint	Affaires sociales	22	22
3 ^{ème} Adjoint	Monde associatif	22	22
4 ^{ème} Adjoint	Environnement, Patrimoine, Voies douces	22	22
5 ^{ème} Adjoint	Culture et manifestations	22	22
6 ^{ème} Adjoint	Economie, commerce et sécurité	22	22
7 ^{ème} Adjoint	Communication, information	22	22
8 ^{ème} Adjoint	Voirie et entretien des bâtiments communaux	22	22

- **FIXE** la date d'effet des indemnités de Monsieur le Maire, des adjoints au 1er octobre 2021,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 juin 2021 – Transfert de la compétence « enfance, jeunesse » des communes de Bréhémont, Pont de Ruan et Saché

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :

-**APPROUVE** le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 29 juin 2021 relatif au transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » des communes de Bréhémont, Pont de Ruan et Saché ; annexé à la présente délibération.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

7. Dématérialisation : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**APPROUVE** la modification de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal tel que proposé ci-dessus

FINANCES LOCALES

8. - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions :

-**DÉCIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés,

9. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention investissement	Total	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnell e	Subvention investissement	Total
Associations d'Esvres-sur-Indre	2020	2020	2020	2020	2021	2021	2021	2021
Rugby Entente Clubs Esvres-Montbazou	6 500,00			6 500,00	6 500,00			6 500,00

Les crédits pour les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 fonction 025

DOMAINE ET PATRIMOINE

10. Acquisition amiable des parcelles ZT n°1013 (5823m²) Cts SIZUN - 32 route des Reçais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**AUTORISE** Acquisition amiable de la parcelle ZT n°1013 (5823m²), partie de l'ancienne ZT n°15, moyennant le prix de DEUX CENT MILLE euros (200 000 €) TTC

-**PRECISE** que les frais d'acte notarié se rapportant à cette acquisition seront entièrement supportés par l'acquéreur, la Commune d'Esvres-sur-Indre.

-**DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'Étude de Maître LUSSEAU, notaire à Cormery,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition

FONCTION PUBLIQUE

11. Convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre vers la Commune d'Esvres Sur Indre

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions :

-**APPROUVE** les modalités générales de la mise à disposition de service susvisée,

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des personnels du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre au profit du service de restauration scolaire de la municipalité d'Esvres-sur-Indre concernée selon le document ci-annexé et tout acte résultant de cette convention.

DOMAINE ET PATRIMOINE

12. Délibération rectificative N° DE-200521-01 – Acquisition amiable de la parcelle de terrain E n°2439 [Cts JAUMIER]

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE** la délibération susvisée ainsi :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle E n°2439 moyennant le prix de NEUF MILLE SEPT CENT VINGT euros (9720 €).

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 28 septembre 2021

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT

